# Compte-rendu du Comité exécutif de l'Association des villégiateurs et résidents du lac Cayamant

Réunion du 25 octobre 2014 tenue à Cayamant / Salle municipale

Présents

- Bob Berniquez, président du Comité exécutif
- Richard Poirier
- François Raizenne
- Raymond Blais
- Jeanne d'Arc Lachapelle
- Mario Gaudette
- Carl Lécuyer
- Gaston Guénette, secrétaire de réunion

Absents

- David Di Filippo
- Jean Roy
- Stéphane Hamel (DG Municipalité de Cayamant)
- Josée Guindon (site Web de l'Association)
- André Goulet (Site Internet / Bon voisin, Bon Œil)

Documentation

- Un ordre du jour modifié de la réunion a été distribué aux personnes présentes.
- L'ordre du jour original de la réunion avait été envoyé, par le président Robert Bernatchez, par Internet le 9 octobre 2014 aux personnes invitées à la réunion.
- Quatre documents reçus sous couverture de courriel envoyé par Mario Gaudette le 24 octobre 2014 portant les titres et appellations suivantes :
    - Programme d'amélioration de la qualité des habitats aquatiques (AQHA), appelé : 61_doc_info_aqha_volet_principal_2012.pdf
    - Exemple d'extrait d'une résolution pour un organisme sans but lucratif, appelé : ExempleResolutionOSBL_nov2012.doc
    - Facture pour analyses de l'eau en 2014, appelé : Facture Association Cayamant 20141023v1.doc
    - Politique nationale de la ruralité 2014-20124 / Convention relative à l'octroi d'aide financière - Pacte rural, appelé : Protocole d'entente PNR3.docx.

    - Plan stratégique 2015+ du Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau, appelé : Buts et stratégies 2015+.docx.
- Brochure du *Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau* sur sa mission, sa vision et ses priorités, distribuée pendant la réunion du Comité exécutif.

## Compte-rendu des délibérations

1. Ouverture de la réunion / Opening of Meeting

   L'appel à l'ordre se fait par le Président Berniquez à 09h10; Jeanne d'Arc Lachapelle propose l'ouverture de l'Assemblée; Carl Lécuyer appuie la proposition.

2. Ensemencement de dorés / Pickerels

   Quelques 2 000 dorés d'environ 10 cm de longueur ont été ensemencés le 6 octobre 2014 dans le lac Cayamant, à même les profits générés par le tournoi de pêche de l'été 2014, le tout géré par la Municipalité de Cayamant (http://www.cayamant.ca/). On aimerait que l'exercice soit répété pendant 2-3 ans de suite afin de créer une population de dorés suffisamment importante dans le lac Cayamant.

   *L'Association des villégiateurs et résidents du lac Cayamant* n'a pas contribué financièrement au projet; on se demande toutefois si l'Association devrait contribuer. On se demande aussi si des subventions sont disponibles pour l'ensemencement de dorés, ou encore pour la création de frayères à dorés.

   Finalement, Raymond Blais explique que la mise à l'eau des dorés a eu lieu à partir de son quai (au 5 chemin Gravelle) étant donné que son quai est situé près d'une fosse de 30 pieds de profondeur, sur le lac Cayamant.

3. Résultats des tests de qualité de l'eau du ruisseau du village & Présentation au Conseil municipal / Water Tests Results & Presentation to Municipal Council

   La Municipalité de Cayamant a défrayé les coûts des dernières analyses faites sur l'eau du ruisseau qui traverse la rue Principale de la municipalité de Cayamant. À noter que lors de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 8 septembre 2014, la résolution AR-09-238 – Test d'eau Cayamant – a été adoptée

unanimement par la municipalité de Cayamant; cette résolution se lisait comme suit: '*Le conseiller Raymond Blais, propose et il est résolu que la municipalité prenne en charge les frais des tests d'eau effectués en rapport avec la qualité de l'eau du Lac Cayamant*'.

La Municipalité retiendra les services d'un biologiste afin d'examiner les résultats des analyses de l'eau du ruisseau du village dont les résultats ont donné 60 PPM au nord de la rue Principale, 80 PPM au sud de la rue Principale et 140 PPM à la décharge du ruisseau dans le lac Cayamant, ce qui laisserait supposer une source de pollution près de ces endroits. Six différentes analyses de l'eau du ruisseau ont été faites par Mario Gaudette, puis les résultats ont été présentés à la Municipalité. On s'attend à ce que la Municipalité identifie, avec l'aide du biologiste retenu, les sources de pollution de l'eau du ruisseau du village, de même que les pollueurs possibles afin d'en arriver à rectifier la situation.

Le Comité exécutif de l'Association a confié à Raymond Blais le suivi de ce dossier auprès de la Municipalité, puis d'en aviser le Comité. Dépendant des actions correctives prises par la Municipalité, il se peut que le Comité exécutif doive présenter une plainte formelle relativement à la qualité de l'eau du ruisseau du village.

4. Mise à jour sur la transformation du site Web de l'Association / Association Web Site Updates

Josée Guindon a informé le Président Berniquez qu'elle ne peut pas 'rafistoler' le présent site Web de l'Association (http://www.laccayamantassoc.com/accueil.html); ce serait trop compliqué et demanderait trop de travail. Bob a demandé à Josée de communiquer avec André Goulet (responsable du site Internet du *Comité Bon Voisin, Bon œil* sur la surveillance de quartier) qui a accepté de donner des conseils techniques à Josée en matière de site Internet.

Parmi les points soulevés lors de la discussion, on note :

a. Le Comité exécutif se demande si on devrait saborder le site Internet actuel et en rebâtir un nouveau sur des bases solides en tenant mieux compte des dernières façons de faire.
b. Bob propose que l'on s'inspire du site Web de l'Association du bassin versant du lac Blue Sea http://www.associationbluesea.org/accueil
c. Bob invite un membre du Comité exécutif à se porter volontaire, soit pour coordonner les travaux de rénovation du site Web, soit pour exécuter le travail (aucune réaction immédiate, de la part des personnes présentes).

d. On mentionne que le maintien à jour d'un site Web peut facilement coûter $1 500 par an; c'est un travail qui exige beaucoup de temps et de minutie.
e. Une fois que Josée Guindon aura parlé à André Goulet et si Josée est toujours dans l'incapacité de remettre le site Web de l'Association sur les rails, on pourrait considérer retenir les services de Donna (la webmaîtresse responsable du site actuel), contre paiement (il est question de $20 / mois; Bob pourrait éventuellement lui parler).
f. Peu importe la suite des choses, il apparait important et assez urgent de faire une sauvegarde des données du site Web de l'Association. Bob s'enquerra auprès de Josée pour voir si des mesures ont déjà été prises afin de préserver les données du site Web; sinon, il en avisera Gaston qui pourra appeler Donna à cet effet.
g. Sur un autre plan, Carl offre de parler au secrétaire de son club de tir; il se peut que cette personne puisse nous offrir des conseils ou encore des services utiles.

5. Création de la liste des membres sur Internet / Membership List via Internet

A oublier pour le moment; le Comité exécutif reviendra sur cette question, une fois que le site Web aura été rénové.

6. Réflexion sur la mise en place d'un bulletin (saisonnier / mensuel) / Discussion on a possible Association Bulletin (Quaterly or Monthly)

L'idée d'un Bulletin d'information à l'intention des membres est bien reçue, mais faute d'avoir un site Web opérationnel et à jour, il faudrait utiliser d'autres moyens pour disséminer l'information.

Richard suggère d'afficher le Bulletin sur les babillards que l'on retrouve, par exemple, au Bistro de l'Aigle, au Bureau de postes, chez l'épicerie Gravelle, à l'église, aux bureaux de la Municipalité, etc. Gaston propose l'utilisation de courriels pour envoyer de courts messages aux membres de l'Association, un peu comme il le fait depuis plusieurs années auprès des propriétaires sis sur le chemin Bellevue.

Parlant de petites nouvelles transmises par courriels, on peut penser à l'installation d'une borne-fontaine à la pointe sud du lac (dans le parc municipal). L'existence de cette nouvelle borne-fontaine n'est généralement pas connue des gens qui pourraient profiter de rabais au niveau de leur assurance-habitation. Carl Lécuyer en profite pour rajouter que l'autopompe assez récemment acquise par le Service des Incendies de Cayamant lui a permis de profiter de rabais appréciable sur ses primes d'assurance-habitation (Information : le courtier en assurance Jocelyn Leblanc au 819 595-2001).

Finalement, le président Berniquez invite un volontaire pour s'occuper du Bulletin en cause (aucune réaction immédiate notée).

7. Information sur les bateaux à vague pour planches nautiques / Information on Wakeboard Boats

Le Comité aborde la problématique des bateaux à vagues pour planches nautiques sur le lac Cayamant. Il semble n'y avoir présentement que 2-3 bateaux avec cette caractéristique permettant de créer des vagues à l'arrière du bateau, de sorte que des skieurs nautiques puissent profiter de ces vagues artificielles. Le problème, c'est que les vagues contribuent de façon significative à l'érosion des berges.

Bob a demandé, pendant l'été 2014, à la Municipalité de réglementer la présence de bateaux à vagues pour planches nautiques, ou bateaux avec 'Wakeboard'. La Municipalité est en principe favorable à limiter ce type de bateaux, mais d'une part, elle craint les contestations en justice et d'autre part, elle choisit de mettre ses efforts sur le rinçage de bateaux.

François informe le Comité d'un règlement pris par la Municipalité du Lac-Simon à l'effet de défendre à ces bateaux d'activer leur mécanisme de création de vagues à moins de 100 mètres de la rive; de plus Lac-Simon impose des droits d'accès à l'eau plus élevés à ce type de bateaux.

Le Président Berniquez confie à Raymond Blais le mandat de faire le suivi de ce dossier auprès de la Municipalité.

A l'occasion de la discussion de cet article, Carl soulève la question du nettoyage des ruisseaux affluents et confluents du lac Cayamant (Carl possède de la documentation sur la question qu'il s'engage à envoyer au Président Berniquez). Il mentionne qu'un des ruisseaux a été nettoyé en 2012 et en 2013 jusqu'au lac Rondeau; ceci a permis de faire baisser le niveau d'eau du lac Cayamant, facilitant du coup la protection des berges. L'approche a toutefois ses limites, fait ressortir François, puisque le rabaissement du niveau d'eau du lac fait en sorte que certaines propriétés ne peuvent plus facilement prendre le large avec leur bateau.

8. Conception du bassin versant du Cayamant / Lake Topography

L'identification des affluents du lac Cayamant est importante car les myriophylles et les coliformes peuvent venir de n'importe quelles sources du bassin versant du lac. Les services de Geneviève Michaud et Georgio Vecco de l'ABV des Sept (Agence de Bassin Versant des Sept; site http://abv7.org/ ) ont conséquemment été retenus par la Municipalité de Cayamant, au coût de $100, afin de dresser le portrait du bassin versant du lac Cayamant l'hiver 2014-2015, à partir de cartes topographiques.

Les taux d'oxygène et d'acidité de l'eau des affluents ne seront toutefois pas mesurés. Il est aussi noté que la caractérisation des berges ne sera pas faite; notons à cet égard que des photos des berges ont été prises il y a 3-4 ans. On pourra éventuellement se pencher sur la pertinence et l'utilité de telles études.

9. Campagne de recrutement / Recruitment Campaign

*L'Association des villégiateurs et résidents du lac Cayamant* compte présentement 143 membres, sur une possibilité de plus de 600 habitations (adresses) sur le lac Cayamant. Cette liste de membres sera distribuée aux membres du Comité exécutif, notamment afin de les guider dans leurs efforts pour recruter de nouveaux membres.

On croit que la faible membriété de l'Association découlerait, en partie, du fait que les propriétaires riverains du lac ne sont pas suffisamment informés des réalisations de l'Association. Il est noté que le document du Président Berniquez (4 pages; document bilingue déposé lors de l'AGA 2014) sur les Réalisations de l'Association aiderait à faire ressortir les hauts faits d'arme de l'Association. Une brochure semblable pourrait être produite afin de mettre en évidence les actions et réalisations marquantes de l'Association; ce serait un outil de mise en marché intéressant à mettre à la disposition des recruteurs éventuels.

Le Président Berniquez demande un responsable pour le lancement d'une campagne éventuelle de recrutement de membres. Cette personne pourrait s'adjoindre une dizaine de personnes afin de visiter les habitations (chalets et maisons) pour demander aux propriétaires de joindre l'Association. Personne n'accepte la responsabilité sur le champ, mais Jeanne d'Arc Lachapelle suggère à Mario Gaudette de former une équipe de recruteurs, avec brochures, porte-clés, etc.; on note aussi que Nicole Bouliane s'était avouée intéressée par le dossier lors de l'AGA 2014.

Parmi les échanges entre les membres, on souligne l'importance d'un site Web à jour, la publication de Bulletins d'information, l'envoi de courriels d'information, la mise à jour d'une brochure sur la mission et les objectifs de l'Association (du genre de celle publiée

en 2004, ou encore du genre de celle du *Regroupement de Protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau*, la distribution de porte-clés, etc. Robert parle du logiciel 'Publisher' pouvant s'avérer utile à la production d'une brochure.

Le Président Bernatchez conclut en disant qu'on réfléchira au dossier; il examinera la question avec Richard Poirier et reparlera à la dame qui semblait intéressée à produire un logo pour l'Association, lors de l'AGA 2014.

10. Briefing sur le Regroupement de Protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau / Mario's briefing on 'Regroupement de Protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau

Mario Gaudette résume une demande de subvention qu'il vient de présenter, dans le contexte du Pacte rural, visant à '*connaitre parfaitement l'état de nos eaux, de cerner les menaces, identifier et mettre de l'avant les mesures de protection appropriés*…' (voir le document Politique nationale de la ruralité 2014-20124 / Convention relative à l'octroi d'aide financière Pacte rural, appelé : Protocole d'entente PNR3.docx dans le courriel que Mario a envoyé aux membres du Comité exécutif le 24 octobre 2014) . Il s'agit d'un projet de $63 094 pour lequel une subvention de $25 000 vient d'être accordée conditionnellement. Des recherches pour du financement privé complémentaire sont en cours.

La discussion de cet article amène le Comité exécutif à traiter du lac Dumont. Au cours des ans et à cause de l'utilisation sauvage des abords du lac, notamment par des partys raves regroupant des milliers de personnes, il s'est développé des problèmes de sécurité et de pollution au lac Dumont. Bien qu'un des accès au lac Dumont se fasse par les infrastructures routières du Cayamant, ce lac n'est pas situé sur le territoire de Cayamant; la municipalité d'Otter Lake, responsable de l'autre accès au lac, ne veut pas en restreindre l'accès. Mario mentionne, pour l'information du Comité exécutif, qu'il prépare une lettre d'appui à la mairesse, de la part du *Regroupement de la Vallée de la Gatineau*, dans ses démarches visant à protéger le lac Dumont. Dans ce contexte, l'on songe avec l'idée que *l'Association des villégiateurs et résidents du lac Cayamant* envoie aussi une lettre à la mairesse Lamarche afin de l'appuyer dans ses démarches.

Puis la discussion glisse vers l'approbation d'une contribution annuelle de $100 par *l'Association des villégiateurs et résidents du lac Cayamant* en faveur du *Regroupement Protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau.* Tous sont d'accord, d'autant plus que ce sujet avait déjà été discuté et approuvé lors de l'AGA 2014. Bob demandera à Richard d'émettre le chèque de $100.

11. Lavage des bateaux pour l'été 2015 / Boat Rincing for the Summer of 2015

Le rinçage des embarcations nautique a été fait, l'été 2014, par quatre étudiants formés par Raymond Blais – un article sur le sujet a été publié en page 34 du journal La Gatineau, édition du 23 octobre 2014. Toutefois, il est apparu, selon les membres du Comité exécutif, que le personnel embauché n'a pas fait montre de suffisamment de détermination dans la mise à exécution de la réglementation relative au lavage de bateaux (Règlement municipal No 231-14). Par ailleurs, certains problèmes d'équipements auraient diminué l'efficacité du projet de rinçage de bateaux.

Le projet de rinçage d'embarcations nautiques sera reconduit en 2015, mais avec certains ajustements. Par exemple, la Municipalité considérera embaucher des personnes matures qui auront suffisamment de 'poigne' pour bien faire sentir l'importance du rinçage de même que des conséquences de passer outre aux exigences de la réglementation municipale pertinente. Des inspecteurs municipaux devraient aussi patrouiller le lac l'été prochain.

Une clôture, avec barrière, sera érigée au printemps sur les terrains du quai municipal pour contrôler les mises à l'eau en dehors des heures normales d'opération. La Municipalité offrira les services de rinçage, en 2015, à compter des dates d'ouverture de la saison de pêche. Une caméra de surveillance sera également installée afin de capter sur pellicule tout contrevenant possible.

Les propriétaires d'habitation qui ont des descentes 'personnelles' sur leur terrain seront avisés que la réglementation sur le rinçage s'applique également à toutes embarcations mises à l'eau, peu importe l'endroit.

12. Toile de jute au Pémichangan / Pémichangan Experiment with Burlap Tarp

Le Président Berniquez fait part aux membres du Comité exécutif de sa participation à une conférence de l'ABV des Sept (http://abv7.org/ - un OSBL reconnu par le gouvernement qui a pour mandat de protéger et d'améliorer la qualité de l'eau de sept bassins versants, dont celui de la rivière Gatineau). Bob nous résume, à l'aide de diapositives, la présentation de Geneviève Michon du 14 octobre 2014 devant l'ABV des Sept portant sur l'installation de toiles de jute dans le lac Pémichangan afin de contrer les myriophylles à épis.

En somme, des laizes de jute doivent être cousues ensemble afin de constituer des bandes de 25 pieds de largeur qui sont ensuite déposées au fonds du lac. Quelques 20-30 personnes ont travaillé bénévolement au projet, en plus de plongeurs professionnels et de quatre bateaux, à l'installation de 5 532 mètres carrés de toile, de 400 sacs de sable, pour un coût total du projet de $50 000. Un article paru dans le journal Le choix du 22 octobre 2014, page 23, en fait état (Gaston a envoyé le 25 octobre 2014 copie de cet article aux membres du Comité exécutif). Les toiles de jute sont biodégradables sur trois ans; un permis gouvernemental est nécessaire avant de pouvoir installer ces toiles dans un plan d'eau (il n'est cependant pas possible qu'un permis soit obtenu par l'Association, ou par la Municipalité, et qu'ensuite chaque propriétaire fasse l'installation de toiles en face de sa propriété).

Raymond Blais fait état d'une expérience tentée en Saskatchewan avec de la potasse destinée à se débarrasser de plantes aquatiques non désirables. Bob demande à Mario d'examiner cet expérience (source : Paul Rodrigue au 819 463-3716).

Les prérequis pour aller de l'avant avec un projet d'installation de toiles de jute, au Cayamant, sont les suivants :

a. Obtenir le financement nécessaire (au Cayamant, on parle d'un minimum de $40 000)
b. Identifier les zones où l'on trouve des concentrations importantes de myriophylles;
c. Obtenir les autorisations municipales et provinciales nécessaires;
d. Avoir l'utilisation d'un espace (garage par exemple) suffisamment grand pour permettre la préparation des toiles de jute (25 pieds de largeur);
e. Installer des signalisations interdisant aux bateaux à moteur de circuler là où des toiles de jute ont été installées et interdisant la pêche dans ces endroits;
f. La caractérisation des berges du lac semble aussi un prérequis intéressant.

Bob explorera avec Mario les possibilités de subventions pour un tel projet au lac Cayamant. D'autres commanditaires devraient aussi être approchés. On explorera aussi les possibilités d'acheter des laizes de jute directement des fabricants et qui auraient déjà 25 pieds de largeur, ou à tout le moins qui seraient plus larges que celles de quatre pieds utilisées au lac Pémichangan. On inviterait Geneviève Michon à venir nous donner des conseils techniques pour la réalisation de ce projet.

En conclusion de cet article, les membres du Comité exécutif donnent leur appui pour que Bob appelle l'ABV des Sept la semaine prochaine, afin de leur faire un appel d'offre (coût et disponibilité).

13. Choix d'une date pour l'Assemblée générale annuelle 2015 / Selection of a Date for the 2015 AGM – Annual General Meeting

    Après discussion, il est convenu de viser le samedi 30 mai 2015 comme date de la prochaine Assemblée générale annuelle de l'Association des villégiateurs et résidents du lac Cayamant.

    Bob annonce qu'il y aura une réunion préparatoire à l'AGA 2015 en janvier prochain.

14. Varia

    a. Lavage de bateaux : discuté; voir ci-haut

    b. Entretien Frayère

       Suite à l'ensemencement de dorés mentionné plus haut, Mario a abordé la mairesse Lamarche en vue d'obtenir son appui pour refaire une frayère, près de la résidence de Raymond Blais. On estime que le projet coûterait environ $15 000.

       Mario reçoit le mandat de lancer une étude de faisabilité du projet (tout en reconnaissant que le dossier Myriophylle demeure prioritaire.

15. Levée de l'Assemblée / Closing of the Meeting

    Levée de l'Assemblée à 11h57; Mario Gaudette propose et François Raizenne appuie la proposition.